

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS), Martial MAUGER (P. Mme NAUDOT), Emmanuel TISON (Mme SEGAUD CASTEX)

**Secrétaire de séance :** Mme NAUDOT.

**GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE sous condition d'acceptation de la candidature de la Ville**

DEL20210913\_13

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre :

*Rapporteur : Mme Naudot - VU en C° finances du 9/09/2021*

Dans le cadre de « France RELANCE », un appel à manifestation d'intérêt (AAMI) a été publié à destination des collectivités et de leurs groupements afin de recruter 4000 Conseillers Numériques France Services sur tout le territoire et avec pour objectif de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique.

Ces professionnels seront formés pour aider les Français à utiliser les outils numériques [...]. Ils organiseront notamment des ateliers numériques individuels ou collectifs sur ces trois thématiques ; créeront des activités d'initiation au numérique dans des lieux de passage ou lors d'événements ponctuels ; participeront à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques.

En contrepartie, la rémunération du conseiller numérique sera prise en charge par l'Etat, sous forme de subvention versée aux collectivités retenues sur le projet, à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. La subvention totale s'élève pour une structure publique à 50 000€ par poste.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>1</sup>, la création d'un poste contractuel de Conseiller Numérique, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, et avec une rémunération fixée selon la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux. Cette création est conditionnée à l'admission de la candidature de la commune à l'AAMI.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE  
Romain BAIL



Affichée le **17 SEP. 2021**  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> MM Chauvois, Meslé et Mme Segaud Castex, y compris avec le pouvoir de M. Tison, font le choix de s'abstenir.